

« Agir pour une ruralité résiliente en transition »

Mesdames, Messieurs les membres
du comité de programmation et
membres partenaires

Réf. : PM-MC-25.39

Objet : invitation au prochain comité de programmation du GAL Vidourle Camargue

À Aimargues, le 02/10/2025,

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que les membres du Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue se réuniront le :

Vendredi 10 octobre 2025 de 14h00 à 16h00

À l'ancienne gare de Gallargues-Le-Montueux

Avenue de la station – 30660 Gallargues-Le-Montueux

L'ordre du jour est le suivant :

- I. Validation d'une nouvelle membre
- II. Point sur la consommation prévisionnelle de l'enveloppe 2023-2027 ;
- III. Analyse de 2 projets pour avis d'opportunité :
 - Gestion collective de la forêt d'Aubais – Commune d'Aubais,
 - Construction des nouvelles arènes de Saint Christol – Commune d'Entre-Vignes.
- IV. Information sur deux projets de coopération en émergence : Gens de Bouvine et Pierre sèche en Occitanie ;
- V. Retour sur le congrès LEADER France ;
- VI. Information sur les négociations du budget 2028-2034 de l'Union Européenne.

Afin d'organiser au mieux la réunion, il est nécessaire de confirmer votre présence/absence auprès d'Adrien MONTIZON : 04 48 21 61 13 / a.montizon@petr-vidourlecamargue.fr

En vous remerciant de votre soutien affirmé, je compte sur vous et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Le Président du GAL

Pierre MARTINEZ



Informations détaillées sur l'ordre du jour

I. Validation d'un nouveau membre

À la suite de sa délégation par la communauté d'agglomération de Lunel Agglo, Isabelle AUTIER, vice-présidente en charge des subventions et fonds européens, devient titulaire au sein du GAL Vidourle Camargue, suppléée par Isabelle DE MONTGOLFIER.

L'annexe 1 du Règlement intérieur (*Composition du comité de programmation*) sera actualisé en conséquence.

II. Point sur la consommation

Depuis le dernier comité de programmation du 11 juillet 2025, la maquette financière 2023-2027 a connu deux mouvements :

- +35k€ disponibles sur la FA 3 (vie sociale), à la suite de la correction d'aide réservée pour la réhabilitation des arènes de Sommières, initialement prévue à 75k€ mais ramener à 40k€ par la diminution des plafonds d'aide LEADER ;
- +12k€ sur la FA 2 (développement économique), suite à l'abandon du projet de Centre de thérapie équine de l'association ACEL.
- -23k€ FA 3 (vie sociale) et -31k€ FA 1 (cadre de vie) pour les 3 derniers projets sélectionnés (Sauvegarde du moulin de Corbière, Actions pour le développement de nouvelles pratiques d'intermodalité, BD sur le patrimoine viticole du sommiérois)

Ainsi, cela conforte le bon avancement de la programmation LEADER 2023-2027 en Vidourle Camargue avec 36 projets sélectionnés (avis d'opportunité favorable) bénéficiant de 840 759 € d'aide LEADER fléchés, soit 92 % de l'enveloppe dédiée aux projets.

Le dépôt des dossiers sur la plateforme Europac se poursuit : 29 dossiers déposés soit 655 927€.

À cela s'ajoute 150 176€ d'aides attribuées au PETR Vidourle Camargue pour le financement de l'animation du dispositif LEADER sur les années 2023 et 2024. Il reste 400 k€ d'enveloppe dédiée à l'animation et la gestion du programme jusqu'en 2028.

Vous trouverez la synthèse de la maquette financière ainsi que la liste des projets sélectionnés en annexe.

III. Analyse et vote de deux projets pour avis d'opportunité

Conformément au règlement intérieur du GAL, les porteurs de projets candidats à l'aide du dispositif LEADER présentent leur projet aux membres du comité de programmation pour recevoir un avis d'opportunité à constituer un dossier de demande d'aide.

Seront présentés en séance les projets suivants :

- Gestion collective de la forêt d'Aubais – Commune d'Aubais,
- Construction des nouvelles arènes de Saint Christol – Commune d'Entre-Vignes.

Vous trouverez le détail des projets en annexe.

IV. Information sur deux projets de coopération en émergence : Pierre sèche en Occitanie et Gens de Bouvine

Coopération autour de la Pierre sèche en Occitanie

Au premier semestre 2025, le PETR Albigeois et Bastides a lancé un appel pour échanger avec d'autres territoires occitans autour de projets de soutien à la filière de la pierre sèche. Forte de la démarche engagée en 2024, la CC du Pays de Sommières s'est mise en lien par l'intermédiaire du PETR Vidourle Camargue.

Rapidement rejoints par le Syndicat Mixte des Gorges du Gardons, très actifs sur le sujet, les échanges ont permis de co-construire un projet de coopération LEADER en Occitanie portant sur :

- Des échanges de pratiques et visites entre territoire, permettant de croiser les différentes approches de la Pierre sèche : économique, écologique et patrimonial ;
- Des outils communs à créer pour sensibiliser, préserver, former le patrimoine de pierre sèche ;
- Des actions d'appui aux dynamiques locale, définies par chaque territoire.

Au-delà des communes du Pays de Sommières, la pierre sèche est un patrimoine ciblé par le Pays d'Art et d'Histoire dans l'ensemble des communes de la CC Rhône-Vistre-Vidourle et les communes du Nord de Lunel Agglo.

À ce stade, le PETR Vidourle Camargue recense les volontés des acteurs locaux de participer à cette coopération, notamment à travers les « correspondants patrimoines » en lien avec Patricia CARLIER.

Coopération autour de la Bouvine

L'Association *Gens de Bouvine*, créée en 2018, réunit un large collectif visant à faire reconnaître la culture camarguaise au patrimoine immatériel de l'UNESCO. Après plusieurs tentatives, il apparaît que l'élevage extensif des taureaux et des chevaux constitue le cœur du savoir-faire et des pratiques à conserver.

La France ayant déposé un grand nombre de dossier UNESCO, il est aujourd'hui requis qu'un autre pays soit associé pour faire avancer la démarche de reconnaissance.

Pour ce faire, l'association *Gens de Bouvine* souhaite se rapprocher du territoire italien de la Maremma dans le Sud-Ouest de la Toscane qui abrite les Butteri, des « cow-boys italiens » gardiens des races bovines et équines endémiques de la région.

Par le passé, les territoires camarguais et de la Maremma se sont déjà rencontrés (visites réciproques en 2019). Il s'agit aujourd'hui pour l'association de ranimer les liens afin de porter un projet commun de reconnaissance UNESCO.

Dans un premier temps, le PETR du Pays d'Arles apporte un soutien préparatoire au projet de coopération, afin de permettre à l'association Gens de Bouvine.

V. Retour sur le congrès LEADER France

Les 6 et 7 octobre se tenait à Bourg-en-Bresse le Congrès national des GAL organisé par la fédération LEADER France. François GRANIER, accompagné d'Aude FAYE, sont allés à cette rencontre pour échanger avec les membres des GAL de toute la France.

VI. Information sur les négociations du budget 2028-2034 de l'Union Européenne

La Commission européenne a présenté le 16 juillet 2025 sa proposition relative à un Cadre Financier Pluriannuel (CFP) dont le budget s'élève à près de 2 000 milliards d'euros pour les sept années de la programmation européenne 2028-2034.

Le cadre financier pluriannuel est adopté tous les sept ans. Sur proposition de la Commission, le Conseil de l'Union européenne adopte le budget pluriannuel à l'unanimité, après un vote d'approbation du Parlement européen (qui peut donc l'approuver ou le rejeter, sans pouvoir le modifier).

La proposition de la Commission, prévoit la restructuration des fonds européens, à travers la fusion d'une cinquantaine de programmes dans un fonds unique : Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les zones maritimes, la prospérité et la sécurité.

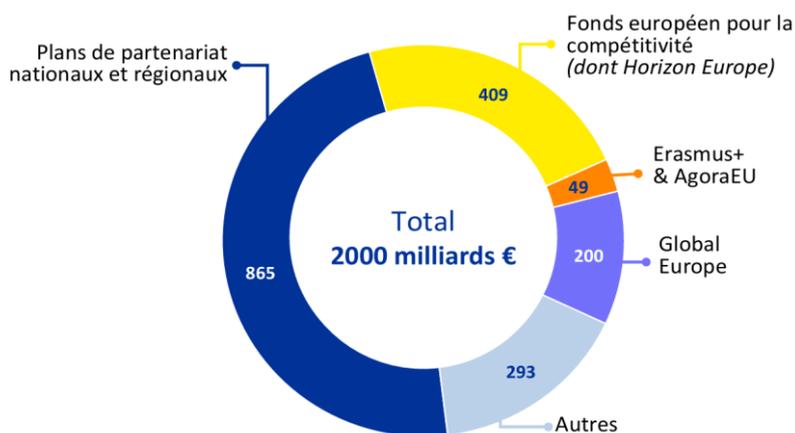
Ce dernier sera encadré par des Plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR) avec chaque état membre.

En parallèle, il est prévu la création d'un nouveau Fonds européen pour la compétitivité s'axant sur les thématiques suivantes : Transition propre, décarbonation / Numérique / Santé, biotechnologies, agriculture et bioéconomie / Défense et espace.

Concernant le LEADER et plus globalement l'approche DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux) :

- ✓ Le LEADER et DLAL sont prévus par les articles 76 et 77 dans la proposition de la Commission ;
- ✓ Des propositions de simplification : options de coûts simplifiées, forfait aides < 20 000 €, forfait aides création d'entreprises rurales non-agricole < 100 000 € ;
- ❖ Le dispositif LEADER est optionnel, à la discrétion de chaque PPNR
- ❖ Aucune enveloppe n'est fléchée, contrairement aux 5% du FEADER obligatoires sur l'actuelle programmation.

La première proposition de la Commission prévoit les équilibres suivants entre les fonds :



Vous trouverez ci-après une note d'information à ce sujet, proposée par le centre EUROPE DIRECTE Pyrénées Occitanie : [2028 2034 CFP 20250723](#)